



FICHE 3 : RÉALISER UN ETAT DES LIEUX DE L'EXISTANT

POURQUOI CETTE FICHE ?

Avant de réaliser une démarche de participation, il est conseillé de faire **un état des lieux de ce qui existe déjà**. Cela permet :

- d'inscrire celle-ci **en coordination et en complémentarité** des démarches déjà existantes ;
- **de s'appuyer sur des constats, des expériences et des méthodes** déjà existants sur les thématiques ciblées ;
- d'identifier des structures qui pourraient **être des relais de la démarche**, en particulier des **structures ayant développé ou initié une démarche de participation**, pour mobiliser des personnes ou s'appuyer sur leurs instances ;
- d'envisager les possibilités de **mutualisation (ressources humaines, locaux, etc.)** et d'articulation des instances dans un objectif de décloisonnement des dispositifs et des publics.

COMMENT PROCÉDER ?

1. Identifier les acteurs ayant mis en place des démarches de participation des personnes en situation de pauvreté et de précarité sur le territoire

- **Identifier si les instances légales ont été mises en place par :**
 - Des **collectivités**, en particulier :
 - Le **département** pour :
 - ✓ la participation des allocataires du **RSA** aux équipes pluridisciplinaires;
 - ✓ la participation des retraités, personnes âgées et personnes handicapées dans le cadre du **CDCA**¹.
 - **Les communes et agglomérations** dans le cadre de la mise en place des **conseils citoyens** (politique de la ville) en lien avec les DDCS² et/ou les préfetures.
 - Des **établissements sociaux et médico-sociaux** : la loi 2002-2 encadre la participation au sein des établissements, à travers la mise en place de Conseils de vie sociale (**CVS**) ou de toute autre forme de participation.
 - **Identifier si des instances ou démarches de participation ont été mises en place, par :**
 - Les **organismes sociaux** : CAF/MSA, Pôle emploi.
 - Les fédérations ou **associations** de lutte contre la pauvreté et les exclusions et le secteur de l'IAE (Insertion par l'activité économique) : FNARS, URIOPSS, Fondation de l'Armée du Salut, d'autres associations accueillant ou proposant des services auprès des personnes en situation de pauvreté et de précarité, acteurs de l'IAE...
- Voir en annexe le « Tableau des instances et acteurs qui peuvent mettre en place une démarche de participation ».

2. Recenser les démarches et rencontrer les acteurs concernés

¹ CDCA : le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie a été créé par la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Le CDCA remplace le Comité départemental des retraités et personnes âgées (CODERPA) et le conseil départemental consultatif des personnes handicapées (CDCPH).

² DDCS : Direction départementale de la cohésion sociale

- **Prendre contact avec les différentes structures publiques et privées listées au point 1** ou, a minima, celles qui se rapprochent des objectifs et thèmes que l'on souhaite aborder :
 - Prise de contact individuelle auprès de chaque structure ;
 - Ou proposer une réunion spécifique associant ces différents acteurs pour mieux connaître les actions et instances de participation mises en place. Cela permet aux différents acteurs de se rencontrer, d'articuler leurs démarches, d'envisager des échanges de pratiques, et de commencer à créer un réseau.

- **Partager ce que l'on met derrière le terme de « participation », afin que les acteurs aient un vocabulaire commun ;** il s'agit bien de la participation de personnes en situation de précarité aux politiques publiques.

- **Identifier si chacun des acteurs a connaissance d'autres structures ayant mis en place une démarche de participation sur le territoire.**

- **Recenser pour chaque action ou démarche de participation :**
 - Les modalités des démarches ou instances de participation : pérenne / ponctuelle, niveaux de participation, etc.
 - Les publics ciblés ;
 - Les thématiques traitées ;
 - Les modalités de prise en compte de la parole des personnes ;
 - Les freins éventuels / limites de la démarche ;
 - Les pistes de collaboration (s'appuyer sur les groupes existants pour participer à un groupe ou un événement, organiser des rencontres entre plusieurs instances, analyser les comptes-rendus des instances, etc.).

3. Analyser les synergies possibles avec les démarches existantes

Au regard de cet état des lieux, examiner, selon les objectifs d'association des personnes, dans quelle mesure il est possible de :

- **S'appuyer sur les groupes et instances existants** pour la démarche de participation souhaitée :
 - Inviter certains membres de ces groupes à une instance de participation plus élargie, permettant ainsi de porter une parole plus large ;
 - S'appuyer sur les productions des instances si les thématiques sont en lien avec les sujets à traiter ;
 - Proposer à l'instance de se saisir de la thématique pour la travailler au sein même du groupe ;
 - Travailler sur l'articulation et le décloisonnement de ces instances pour renforcer les relations et croiser les points de vue.

- **S'appuyer sur les acteurs identifiés** pour :
 - Former les acteurs à l'animation de groupe selon des méthodes participatives, mutualiser des outils ;
 - Solliciter les animateurs de ces instances pour animer une démarche de participation ;
 - Mutualiser les ressources et les outils ;
 - Etc.

- **Communiquer et valoriser** en interne et en externe, les résultats de ce travail et mettre ces informations à la disposition des professionnels et des personnes concernées.

QUELS OUTILS DISPONIBLES ?



Fiche 11 - Bibliographies

Fiche 12 – Contacts avec notamment la liste des acteurs ressources le plus souvent présents sur les territoires pouvant développer des actions de participation sur les territoires

FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS



- **Connaître** son environnement, identifier les acteurs moteurs pour cette démarche ;
- **Capitaliser** sur l'existant : s'appuyer sur des démarches existantes sur le territoire, d'une part pour s'assurer de la pertinence et de l'efficacité de la démarche de participation qu'on souhaite lancer, d'autre part pour s'assurer de l'adhésion des partenaires à cette démarche ;
- **Mutualiser** : identifier les points communs et les interactions à organiser avec les autres structures porteuses de démarches de participation.

↳ Tableau des instances et acteurs qui peuvent mettre en place une démarche de participation

(Annexe fiche 3)

Type d'acteur	Acteur	Exemples de démarche de participation
Les organismes sociaux	CAF / MSA	La mise en place de comités d'usagers dans le cadre de démarches ponctuelles ou pérennes d'associations de personnes concernées
	Pôle emploi	La mise en place de comités de liaison pouvant s'appuyer sur des associations de chômeurs ou des représentants de demandeurs d'emploi
Les collectivités	Les Régions	Des instances peuvent exister à un niveau régional, comme par exemple un parlement des jeunes
	Les Départements	Au-delà du cadre légal, certains Départements peuvent impulser différents types de démarches participatives ou d'association des personnes, au niveau départemental ou territorial (ex. démarches de développement social local, forums d'insertion, colloques inversés...).
	Les communes et EPCI	Certains CCAS peuvent mettre en place des « comités d'usagers » ou d'autres types de démarches de participation, parfois de manière ponctuelle et sur des thématiques ciblées.
Les fédérations ou associations de lutte contre la pauvreté et les exclusions et le secteur de l'IAE	La FNARS, l'URIOPSS, La fondation de l'Armée du Salut...	Associations porteuses de différentes démarches de participation et notamment des CCRPA (conseils consultatifs régionaux des personnes accueillies et accompagnées).
	D'autres associations accueillant ou proposant des services auprès des personnes en situation de pauvreté et de précarité	Par exemple : ATD Quart Monde (démarche de croisement des savoirs et co-formations), Secours catholique, Secours populaire, Emmaüs, Croix-Rouge, Centres sociaux, associations locales (quartier, etc.), clubs de prévention...
	D'autres réseaux et associations ciblés sur d'autres thématiques avec des instances ouvertes	Par exemple : l'ACEPP (Association des collectifs enfants, parents, professionnels) a mis en place sur certains territoires des « universités populaires de parents » ou l'Université du citoyen, qui permet la participation des citoyens dans des quartiers de la politique de la ville à Marseille, dans le cadre d'instances ouvertes
	Les acteurs de l'Insertion par l'Activité économique : chantiers et entreprises d'insertion, etc.	A sonder localement.